



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /
2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-40 Projet d'aménagement d'une aire de covoiturage à Errotaberria / Errotaberriako Autoa partekatzeko eremu bat egokitzeko proiektua

DomoFrance, par suite de l'acquisition des bâtiments et terrains d'Errotaberria (ex FNACA), a proposé la rétrocession à la Commune d'Ascain des terrains nus nouvellement acquis pour l'euro symbolique. Une partie de ces terrains devant le bâtiment, se situe à un endroit très stratégique pour Ascain, c'est à dire à l'entrée/sortie du centre bourg et à la confluence des RD 918 (Saint Jean de Luz et Saint Pée Sur Nivelle) et RD 504 (Ciboure, Urrugne et Sare).

Aussi, en vue de désengorger les places de parkings existantes avoisinantes et de développer le covoiturage, la commune envisage de créer une aire de covoiturage de 49 ou 67 places (en fonction de l'avis des services de l'État) sur ce terrain situé entre la RD 504 et le bâtiment principal d'Errotaberria. En effet, ce terrain (AP 184) étant situé en zone rouge du PPRI, l'avis des services de l'État a été sollicité sur le projet de parking de 49 ou 67 places.

Le projet de parking ne prévoit pas de zone imperméabilisée puisqu'il s'agira d'un aménagement paysager avec l'installation de dalles engazonnées au niveau des voies de circulation et un mélange terre-pierre au niveau des stationnements des véhicules.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet d'aménagement de l'aire de covoiturage tel que présenté,

SOLLICITE le SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE – ADOUR pour une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

